

Réflexion

Agriculture: la réponse du commerce équitable

Point de vue. Par René Laot et Marcel Launay, co-présidents de l'association Bretagne CENS (Commerce équitable Nord-Sud) (1).



La crise qui secoue l'agriculture en France est d'abord une crise de la dérégulation des marchés. Elle ne se résoudra pas par des aides. Dès 1964, les pays du Sud avaient formulé ce type de revendication à la Conférence des Nations unies pour le commerce et le développement :

France est d'abord une crise de la dérégulation des marchés. Elle ne se résoudra pas par des aides. Dès 1964, les pays du Sud avaient formulé ce type de revendication à la Conférence des Nations unies pour le commerce et le développement : « *Trade but not aid* » (du commerce, pas de l'aide), avec un commerce régulé par les différents acteurs de la filière, du producteur au consommateur.

Des initiatives impliquant des acteurs du Sud et du Nord nous montrent une voie possible. C'est le cas des Magasins du Monde, devenus Artisans du Monde à l'initiative de l'abbé Pierre dans les années 1970.

Plus récemment, à une autre échelle, le label Max Havelaar France impulsé par un prêtre ouvrier néerlandais au Mexique, à la fin des années 1980. Ce label était nécessaire pour garantir au consommateur, quel que soit le lieu d'achat, la traçabilité des produits et le respect des critères environnementaux, économiques et sociaux.

Ce label apportait aussi des garanties pour les producteurs : prix minimums garantis, prime au bio, prime de développement collective pour améliorer la production ou pour les besoins sociaux (école, santé, logement...), avec en parallèle des exigences comme le respect de l'environnement, les critères sociaux (éducation, pas de discrimination).

Assurer un avenir durable aux paysans

Avec ses règles contractuelles entre les organisations de producteurs et les acheteurs, le commerce équitable a démontré son efficacité pour permettre aux producteurs du Sud de retrouver leur dignité et assurer leur développement de façon autonome.

1,5 million de petits paysans organisés en coopératives sont sortis de la dépendance des acheteurs locaux et des multinationales, qui font toujours plus pression sur les prix avec les conséquences sur l'environnement et l'élimination des petits producteurs.

La loi sur l'économie sociale de 1994 a élargi les principes du commerce équitable Nord/Sud au commerce équitable Nord/Nord, en reprenant les mêmes principes : organisation à gouvernance démocratique, prix rémunérateur pour les producteurs, engagement dans la durée, prime pour des projets collectifs...

Une charte a été établie par la Plateforme française du commerce équitable (PFCE), la Fédération nationale de l'agriculture biologique (Fnab) et le réseau Inpact (Initiative pour une agriculture citoyenne et territoriale).

Oui, le commerce équitable, en rééquilibrant les pouvoirs et les marges entre les différents acteurs et en recréant du lien du producteur au consommateur, est une nécessité et une opportunité pour assurer un avenir durable aux paysans et répondre à la demande légitime des consommateurs qui exigent de plus en plus des produits assurant une traçabilité et élaborés dans le respect de l'homme et de l'environnement.

Face aux enjeux climatiques et sociaux, il est de la responsabilité de tous – des collectivités, entreprises, consommateurs et leurs associations – de s'engager de façon concrète pour un développement durable pour tous, dans le Sud comme chez nous, condition pour une paix durable sur notre planète.

(1) Bretagne commerce équitable Nord/Sud, membre de «Faire un monde équitable», www.commerceequitable-bretagne.org